

COMPTE-RENDU de la REUNION
du CONSEIL MUNICIPAL du 13 juin 2016

Le 13 juin 2016, le Conseil Municipal s'est réuni à 20 heures dans la Salle du Conseil de la Mairie de Plassac, sous la présidence de Mme Goutte, Maire.

Présents : Mmes Goutte, Duque, Germain, Guénais, Braud,
MM. de Boisséson, Gaudinière, Picard, Venancy.

Excusés : Mmes Barras (pouvoir à Mme Guénais), Bernaud ,
MM. Baudet (pouvoir à Mme Goutte), et Girault.

ORDRE DU JOUR :

- Redevance occupation domaine public France Télécom ;
- Détails des imputations budgétaires du compte « Fêtes et Cérémonies » ;
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2015 ;
- Choix de l'entreprise :
 - travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif ,
 - contrôle télévisuel des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif,
- Demande de subvention Conseil Départemental et Adour Garonne (contrôle télévisuel des travaux de réhabilitation) ;
- Local communal : constat d'huissier pour impayés ;
- Vente Villa Mathilde : choix d'un notaire ;
- Aide Communale au Ravalement : validation du versement ;
- Plan Local d'Urbanisme :
 - validation des modifications,
 - approbation,
 - instauration des Droits de Préemption Urbain à toute la Commune ,
 - clôtures soumises à Déclaration Préalable,
 - instauration d'une obligation de dépôt de Permis de Démolir,
- Questions diverses.

Après avoir fait l'appel des Conseillers, Madame le Maire demande l'approbation du Compte-Rendu de la précédente réunion de Conseil; **ce dernier est approuvé à l'unanimité.**

- Redevance occupation du domaine public France Télécom:

Après calcul réglementaire, 673 € doivent rentrer dans les caisses de la Commune pour l'occupation du domaine public par France Télécom. Mme le Maire demande au Conseil son approbation.

Délibération approuvée à l'unanimité (11 voix pour).

- Détails des imputations budgétaires du Compte « Fêtes et Cérémonies»:

M. le Percepteur propose de mettre l'ensemble des biens, les denrées, vernissages, cérémonies , vœux, manifestations, gerbes, spectacles, jeux , jouets pour l'école...sur le compte 62 32 pour pouvoir en contrôler aisément tous les détails .Avis demandé aux membres du Conseil.

Délibération approuvée à l'unanimité (11 voix pour).

- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2015 :

Lecture du rapport annuel par Mme le Maire. En 2015, sur 651 habitants, on compte 283 abonnés, 23 160 m3 de volumes facturés, rejet dans la Gironde et 207 tonnes de boues en matières sèches produites. .

Votées lors de la délibération du 13/10/2014, la part fixe s'élève à 15€ HT et la part variable, à 1€ HT/m3.

Le total des recettes(facturation des abonnés pour la Commune), se monte à 27 193,75 € HT, dont

redevances des eaux usées domestiques : 23 160€ HT , et dont abonnements : 4033,75 € HT .
Les différents travaux(entretiens, réparations, petits équipements, étude diagnostique, réhabilitation du poste de relevage des Tennis, électro-pompe du lagunage, réhabilitation partielle du réseau d'assainissement sur 3 rues prévus en 2016, se chiffrent à 171 500 €.
L'encours de la dette, au 31/12/2015, est de 36 170,08 €, avec des remboursements en cours d'exercice, de 3 790, 47 €, dont en intérêts 1 808, 41 € et en capital, 1 982, 06 €.
Pour un abonné consommant 120 m3 (famille de 4 personnes), le prix global eau potable + assainissement collectif, revient à 365,46 € (1er janvier 2015) et sera de 370, 02 €(1er janvier 2016).
Il est à noter aucun abandon de créance pour l'année écoulée.
Mme leMaire demande l'approbation du Conseil.

Délibération approuvée à l'unanimité(11 voix pour).

- Choix de l'entreprise :

travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif :

M.Gaudinière informe que, pour 15 dossiers retirés, 2 entreprises ont bien répondu : les Chantiers d'Aquitaine (Bordeaux) et M3R (Paris).

Les Chantiers d'Aquitaine ont présenté un cahier des charges conforme à ce qu'il avait été demandé (chemisage sans tranchées) et un devis de 134 705,28€ HT alors que pour M3R (chiffrages incomplets), le devis s'élevait à 81 876, 10 € HT; au vu du tableau de comparaison, les Chantiers d'Aquitaine affichaient un total de 95 points sur 100, contre 75 pour M3R .

M.Gaudinière demande au Conseil de se prononcer en faveur d'une Entreprise.

Délibération approuvée à l'unanimité pour le choix de l'Entreprise Les Chantiers d'Aquitaine(11 voix pour).

M. Gaudinière précise que les travaux commenceront début juillet et dureront environ 3 mois.

contrôle télévisuel des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif :

Pour 4 dossiers retirés, 1 seule réponse, émanant de l'Entreprise Sanitra est parvenue, proposant un devis de 7 135 € HT. Il sera nécessaire d'effectuer un contrôle après travaux, afin que la commune soit éligible à l'obtention de subventions (Conseil Départemental et Adour-Garonne).

Délibération approuvée à l'unanimité (11 voix pour).

- Demande de subventions Conseil Départemental et Adour-Garonne(contrôle télévisuel des travaux de réhabilitation) :

M. Gaudinière requiert l'avis du Conseil pour valider la demande de subventions auprès du Conseil Départemental (30% , soit 1 819 € HT), d' Adour- Garonne (35%, soit 2 497,25 € HT); la commune autofinçant à hauteur de 2818, 75 € HT pour un montant de travaux de 7 135 € HT .

Délibération approuvée à l'unanimité (11 voix pour).

- Local communal : constat d'huissier pour impayés :

Mme Goutte donne lecture d'une lettre de Me Nathalie Vacher (Saint-Savin de Blaye), en réponse au mail de la Mairie, faisant état du montant des loyers impayés concernant le local communal situé Rue de la Gaîté (2015 : janvier à décembre : 2 821,70 € dont 89 € de taxe d'ordures ménagères) et (2016:janvier à juin : 1 582,42 €), soit un total de 4 404, 12 € .

Me Vacher indique que, pour obtenir un jugement de condamnation au paiement, de résiliation du bail commercial et d'expulsion, il faut compter 474, 96 € TTC.

Mme Goutte demande l'approbation du Conseil pour respecter cette procédure.

Délibération approuvée à l'unanimité (11 voix pour).

- Vente Villa Mathilde :choix d'un notaire :

Mme le Maire propose Me Fabienne Masson (Blaye) pour légaliser la vente de la Villa Mathilde(parcelle B437, 475 m2) , au prix de 17 000 €.

Délibération approuvée à l'unanimité (11 voix pour).

M.Gaudinière demande d'envoyer un courrier au propriétaire possédant un garage avec porte écroulée sur la route, en raison de sa dangerosité .

- Aide Communale au Ravalement :

L'Aide Communale au Ravalement, attribuée pour un montant maximum de 2 000 € (1, Place du Rey) a été versée, les travaux étant terminés.

Délibération approuvée à l'unanimité (11 voix pour).

- Plan Local d'Urbanisme :

validation des modifications :

Mme Duque rappelle l'historique du P.L.U.de Plassac ; celui-ci, commencé en 2009, s'est poursuivi en 2011 en collaboration avec le Cabinet Metropolis (M. Dupuy , devenant notre interlocuteur). Le document s'est construit, l'Enquête Publique a été suspendue le 01/07/2015, puis a repris en novembre 2015.

36 requêtes ont été déposées auprès du Commissaire Enquêteur, 2 concernaient globalement la commune, les autres étant des demandes privées.

Le Commissaire Enquêteur et le Cabinet Métropolis ont rédigé leurs réponses, l'Etat a fait part de ses observations. Le Conseil les a toutes soigneusement étudiées, après de nombreuses réflexions collégiales et tout le monde a donné de son temps .

12 modifications mineures ont été apportées (liste des zonages et règlements des servitudes) .

Délibération approuvée à l'unanimité pour ces modifications (11 voix pour).

approbation :

Le P.L.U. est adopté ce soir et sera applicable dans un mois, soit le 13 juillet 2016.

Mme Duque donne lecture du modèle de lettre, proposé par M.Dupuy, demandant la validation des modifications et du P.L.U.

Délibération approuvée à l'unanimité pour l'acceptation et la validation des modifications et du P.L.U.(11 voix pour).

instauration du Droit de Préemption Urbain à toute la Commune :

Suivant les conseils du Cabinet Metropolis, il est recommandé de créer un Droit de Préemption Urbain, étendu à toutes les zones constructibles de la Commune (utile , en cas de vente de terrain, pour permettre l'implantation de bâche à incendie par exemple).

Délibération approuvée à la majorité de créer un Droit de Préemption Urbain étendu à toute la Commune (10 voix pour et 1 contre, M. de Boisséson).

clôtures soumises à Déclaration Préalable :

En vertu de l'article R421-12 du Code Urbain, les clôtures, sur tout l'ensemble du territoire communal, seront soumises à respecter les règles fixées par le P.L.U., à compter du 13/06/2016 (ceci, afin d'éviter la multiplication des projets).

Délibération approuvée à l'unanimité (11 voix pour).

instauration d'une obligation de dépôt de Permis de Démolir :

Le Dépôt de Permis de Démolir doit être fait en Mairie (à partir du 13/06/2016) sur l'ensemble du territoire de la Commune (que ce soit sur tout ou une partie de la construction).

Délibération approuvée à l'unanimité (11 voix pour).

- Questions Diverses :

Mme Goutte fait part des remerciements de certaines Associations, à la réception de la subvention qui leur a été octroyée.

Elle ajoute qu'il n'y a rien de nouveau concernant la ruine écroulée du Chai. Il nous faudra faire enlever les pierres.

L'entretien de la Bâche à Incendie, du Bassin de Rétention, des trottoirs, de la chaussée et des espaces verts (pour les Cités de Bouygues Immobilier), incombe à la Commune.

M.Gaudinière annonce que tout est prêt pour faire le test à la fumée (eaux pluviales et assainissement), le test d'étanchéité statique a été fait et les regards ont été ouverts.

Mme Duque informe que les Bâtiments de France ont donné une réponse favorable au Cahier

d'idées (projets de réfection de la Place de l'Eglise), sous réserve de faire parvenir des précisions manquantes d'ici septembre 2016.

Un petit groupe de travail pourrait étudier le dossier qui sera envoyé au C.A.U.E....avec, peut-être, une possibilité de demander une subvention?

M. Picard propose de s'inspirer de prospectus (venant de Marcheprime), afin d'inciter les citoyens à entretenir leurs haies, clôtures et abords de propriétés. Ces conseils pourraient être mentionnés dans le Magazine de Plassac.

M. Gaudinière constate un certain laisser-aller dans plusieurs quartiers de la commune où on peut voir des boîtes aux lettres non conformes aux normes en vigueur, une double numérotation des immeubles, l'ancienne étant à proscrire, tout ceci pouvant être également rappelé dans le Magazine communal.

Il précise que le chantier des palplanches a commencé ce jour (13/06/2016) ; ce chantier est laborieux et devra faire l'objet d'une surveillance constante. M. de Mortemar (technicien de chantier du Syndicat du Moron) assure qu'il suivra régulièrement le chantier pour la commune.

Mme Germain informe de l'arrivée de la 1ère maquette du Magazine communal, qui comportera 20 pages, pour cette semaine.

D'autre part, la Commission travaille sur le site Web, ce dernier étant régulièrement réactualisé par le Secrétariat.

Des devis de proposition de mises à jour (sans payer à chaque fois) sont en attente.

M. Venancy fait savoir qu'il a entendu des remarques quant à l'état des chemins ruraux, non nettoyés et que cela fait sale! Réponse : sur 3 agents communaux, il en reste 2 mais l'un est en congé cette semaine...et c'est essentiellement des travaux de tonte qu'il faut effectuer en ce moment.

Le lagunage est toujours plein (le panier contenant boîte de lingettes, lingettes et tampons, vidé le vendredi, est à vider à nouveau le lundi).

Les alarmes de télégestion vont être remises en fonction, précise, à ce sujet, M. Gaudinière.

Mme Braud rappelle que les effectifs de l'école seront en hausse. Il y aura, par groupe, 20 enfants pour les CP, CE1 et 21 pour les CE2, CM1, CM2, pour un effectif maximum de 18 élèves par groupe. Cela conduira, dès la rentrée prochaine, à constituer un groupe supplémentaire d'élèves, donc à engager un intervenant supplémentaire pour les T.A.P... ce seront donc 9 heures d'activités hebdomadaires au lieu de 6, à raison de 35 € l'heure, qui seront facturées à la commune .

Lors de la dernière réunion de la Commission cantine, tout le monde a fait part de sa grande satisfaction.

Le pain sera distribué en cours de repas, aux élèves de Maternelle et d'Elémentaire.

Un système de tableau de présence des enfants à la cantine va être mis en place auprès des parents, afin de faciliter la gestion des repas.

Madame la Directrice demande que, pour laisser sortir de l'école un enfant avec une autre personne que celles déjà autorisées, il faut impérativement que les parents fournissent une demande écrite à l'école.

La kermesse du vendredi 1er juillet prochain est sous la responsabilité de la Mairie, au niveau sécurité (rappel de M. l'Inspecteur de l'Education Nationale).

Le dernier jour de classe, le repas de cantine sera un repas de fête! (melon, pain surprise: avec viandes à la plancha, garniture de légumes de saison-maison et glace). Enfants, enseignantes, personnels de la cantine et élus partageront ce même repas !

Les toilettes de la Place du Rey sont à nettoyer régulièrement et à réapprovisionner en papier toilette. Merci.

Madame le Maire lève la séance à 21 heures.

La Secrétaire de séance,
M-C Braud.